

## REGLEMENTATION DES ACCREDITATIONS PRESSE

### RALLYE DE DIEPPE-NORMANDIE 2019

Vendredi 10, Samedi 11 et Dimanche 12 mai 2019

1 - Tout détenteur d'une accréditation presse/laissez passer FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande. (avant la date indiquée ci-dessous)

2 - Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part du Rédacteur en chef ou de la direction du média. (tamponnée par celle-ci)

3 - Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs)

4 - La signature de ce formulaire implique que **le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité** durant le 47ème Rallye de Dieppe-Normandie. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation. **Fournir une copie de l'assurance, pour les photographes ou vidéastes indépendants.**

5 - L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne.

Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (**joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives**)

6 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. **Les demandes parvenues après le mercredi 8 mai 2019 ne seront pas prises en considération.**

7 - Les plaques "Presse" pour voitures, les laissez-passer, et chasubles presse (**contre caution**) seront distribués le **Vendredi 10 mai** aux vérifications administratives et techniques qui ont lieu à la **concession OPEL de Dieppe de 16h à 19h** et le **Samedi 11 mai** à partir de 8h30 au **PC Presse dans l'hôtel Mercure plage de Dieppe**.

8 - Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération, sans préavis.

9 - **Le détenteur de l'accréditation presse s'engage à envoyer un exemplaire du journal pour lequel il travaille/lien d'accès à l'article du site/lien de téléchargement de photos libres de droits ou une copie du reportage vidéo ou audio ou photo relatif à l'épreuve ([dieppe-rallye@orange.fr](mailto:dieppe-rallye@orange.fr) Cci : [laurent.pesce@orange.fr](mailto:laurent.pesce@orange.fr))**

10 - **Chasuble** : Le port de la chasuble est obligatoire ainsi que l'identifiant d'accréditation de l'épreuve pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.

#### SUPPORT

Titre : .....Rédacteur en Chef : .....

Adresse : .....

Téléphone: ..... Mail : .....

Presse écrite  Radio  TV  Agence photo  Autre.....

#### PERSONNES A ACCREDITER

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....Portable : .....

Mail : .....

N° Carte de Presse : .....N° Accréditation FIA/FFSA : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....Portable : .....

Mail : .....

N° Carte de Presse : .....N° Accréditation FIA/FFSA : .....

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement des accréditations média et accepte sans réserve, il reconnaît être bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et une assurance accidents couvrant son activité durant le 47ème Rallye de Dieppe- Normandie.

De ce fait il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.

Date : ..... Signature : .....

A retourner à Dieppe-Rallye avant le 8 mai 2019 00h00

